



HAL
open science

Master Droit privé, sciences criminelles et carrières judiciaires

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit privé, sciences criminelles et carrières judiciaires. 2015, Université Toulouse 1 Capitole - UT1. hceres-02041272

HAL Id: hceres-02041272

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02041272>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Rapport d'évaluation

Master Droit privé, sciences criminelles et carrières judiciaires

- Université Toulouse 1 Capitole - UT1

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Droit

Établissement déposant : Université Toulouse 1 Capitole - UT1

Établissement(s) cohabilités : /

La mention *Droit privé, sciences criminelles et carrières judiciaires* est portée par la Faculté de Droit et Science Politique de l'Université de Toulouse 1. Elle est ouverte aux étudiants titulaires d'une licence en droit ou d'un diplôme équivalent. Elle comprend deux parcours en première année l'un en *Droit privé général*, l'autre en *Sciences criminelles et carrières judiciaires*. En seconde année, cinq spécialités indifférenciées sont proposées : *Droit privé fondamental, Contrats et responsabilités des professionnels, Personnes-Familles* dans le prolongement du parcours *Droit privé général*, *Droit pénal et sciences criminelles* et *Contentieux et arbitrage* dans le prolongement du parcours *Sciences criminelles et carrières judiciaires*.

La formation permet aux futurs diplômés d'obtenir des connaissances fondamentales solides en droit privé. Au regard des aspects théoriques et pratiques de la formation, les diplômés peuvent envisager une activité universitaire ou en entreprise ou bien encore l'accès aux professions juridiques et judiciaires, après concours ou examens d'entrée.

Avis du comité d'experts

L'architecture du master *Droit privé, sciences criminelles et carrières judiciaires* est bien conçue et la lisibilité en est facilitée par deux parcours bien identifiés : l'un en *Droit privé général*, l'autre en *Sciences criminelles et carrières judiciaires*, pour favoriser la cohérence du projet professionnel de l'étudiant. En première année, la formation comprend, pour chaque semestre, des enseignements fondamentaux, assortis ou non de travaux dirigés (TD) et des matières optionnelles permettant une spécialisation progressive de l'étudiant. Les cours sont d'un volume horaire de 36 heures et les TD de 15 heures. S'y ajoute un enseignement obligatoire en langue, le tout pour un volume horaire global de 216 heures. Certains enseignements dont le contenu est proche de ceux d'autres mentions ne semblent pourtant pas mutualisés. En seconde année, pour les cinq spécialités indifférenciées, les objectifs pédagogiques en termes d'acquisition des connaissances sont clairement précisés et les débouchés professionnels identifiés, même si certains de ces derniers peuvent paraître un peu éloignés en raison de la faible spécialisation du diplômé. Le volume des enseignements varie entre 205 et 323 heures, pour 60 ECTS (European Credits Transfer System ou crédits européens). Selon le projet professionnel de l'étudiant, la formation se solde judicieusement par la rédaction d'un mémoire ou d'un rapport de stage au titre d'une unité d'« orientation » au semestre 4. Certains enseignements de la seconde année, clairement identifiés, sont opportunément mutualisés entre spécialités de la mention ou avec des spécialités d'autres mentions de l'établissement appartenant au champ de formations *Droit*.

Le master trouve pleinement sa place dans l'offre de formation de l'établissement à côté des autres mentions. Géographiquement, d'autres formations similaires sont proposées dans la région, mais avec une approche contentieuse moins marquée. Même si la mention est assez classique nationalement, elle se justifie au regard de la taille de l'établissement et des débouchés vers les carrières judiciaires. Si la formation bénéficie d'un bon adossement à la recherche -chaque spécialité étant intelligemment rattachée à un axe de recherche de l'Institut de Droit privé (IDP)-, les partenariats avec les acteurs économiques de chaque spécialité ne sont pas renseignés, ce que l'on peut regretter.

L'équipe pédagogique de la formation est solide et de qualité. En première année, elle est composée de 34 enseignants-chercheurs, auxquels s'ajoutent des doctorants et des professionnels qui assurent les TD. En seconde année, l'équipe pédagogique de chaque spécialité comprend des enseignants-chercheurs et des professionnels, à l'exception de celle de la spécialité indifférenciée *Droit privé fondamental* composée exclusivement d'enseignants-chercheurs et qui pourrait opportunément être ouverte à quelques professionnels. La mention est dirigée par un universitaire, qui veille à son bon déroulement et à son évolution en concertation avec l'équipe pédagogique et les services de la scolarité. Les directeurs de spécialité se réunissent lors des comités de direction de l'Institut de Droit Privé (IDP), sans que toutefois les

modalités de pilotage soient renseignées. Les évolutions de la formation sont débattues et votées par les différents conseils de l'Université. Un conseil de perfectionnement est institué pour chaque spécialité de master 2.

Les indicateurs en termes d'effectifs et de réussite, judicieusement présentés par l'établissement comme des indicateurs « d'activité » et de « pilotage » pour vérifier l'attractivité et la fidélisation, sont très satisfaisants. Ces données, analysées objectivement dans le dossier, rendent compte d'une augmentation des effectifs et d'un bon taux de réussite. En première année, les effectifs oscillent entre 314 et 374 étudiants et le taux de réussite entre 73,1 % et 83,7 %, avec chaque année entre 86 et 100 étudiants venant d'un autre établissement. En seconde année, les effectifs globaux varient entre 115 et 138 étudiants -avec toutefois une légère baisse pour l'année 2013-2014-, et seulement entre 4 et 22 étudiants extérieurs à l'établissement. Les taux de réussite -très bons- oscillent logiquement entre 89,9 % et 98,5 % au regard de la sélection opérée. Quant à l'insertion professionnelle et la poursuite d'études, les indicateurs sont satisfaisants pour des spécialités indifférenciées. Le taux d'emploi des diplômés oscille entre 69,8 % et 79,6 % (sur l'ensemble des étudiants choisissant de s'insérer professionnellement immédiatement) ; le taux de chômage est donc assez bas. Le taux de poursuite d'études varie entre 29,2 % et 46,9 %, ce qui s'explique notamment par la volonté des étudiants de préparer examens et concours. L'enquête globale réalisée par l'établissement révèle que 97,4 % des diplômés travaillent à temps plein pour un salaire mensuel moyen de 1863 euros. Et le taux de correspondance entre leur emploi et leur formation est de l'ordre de 70 %.

Éléments spécifiques de la mention

<p>Place de la recherche</p>	<p>Le master <i>Droit privé, sciences criminelles et carrières judiciaires</i> est clairement adossé à l'Institut de Droit Privé (IDP). En seconde année, chaque spécialité offre opportunément aux étudiants la possibilité de rédiger un mémoire au titre de l'orientation « recherche ». Les étudiants sont formés à la recherche et par la recherche en organisant des conférences ou des journées d'études.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>Après avoir acquis de solides connaissances en première année, l'étudiant se professionnalise en se spécialisant lors de la seconde année. Cette professionnalisation résulte tant du contenu des enseignements que de la dimension pratique qui leur est donnée par les professionnels qui les dispensent. S'y ajoutent des conférences organisées, pour chaque spécialité, avec des praticiens et l'immersion dans le milieu professionnel au titre d'un stage.</p>
<p>Place des projets et stages</p>	<p>Un stage facultatif, qui tend à se développer, est proposé en première année. En seconde année, pour les étudiants qui choisissent la voie professionnelle, le stage est intégré à la formation au titre de l'unité d'« orientation » au semestre 4, pour une durée de six semaines à deux mois, pour vérifier la manière dont les étudiants mobilisent leurs connaissances et leurs compétences dans un contexte professionnel.</p>
<p>Place de l'international</p>	<p>Les formations bénéficient d'une bonne attractivité internationale puisqu'elles intègrent des étudiants étrangers d'un bon niveau. Les étudiants peuvent bénéficier du dispositif favorisant la mobilité internationale de l'établissement.</p> <p>Au titre de la formation, en première année, un enseignement obligatoire de langue est prévu, chaque semestre, d'un volume horaire de 12 heures. En seconde année, des enseignements sont dispensés en anglais dans certaines spécialités. Enfin, des conférences par des enseignants d'universités étrangères sont également proposées pour donner aux étudiants une dimension comparative. Un enseignement linguistique pourrait être intégré ou bonifié, pour chaque spécialité, en fonction des champs disciplinaires investis.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>Les modalités de recrutement sont classiques. La première année est accessible aux étudiants titulaires d'une licence en droit, d'un diplôme équivalent ou d'une validation des acquis de l'expérience (VAE), avec des dispositifs spécifiques pour les étudiants sportifs ou</p>

	<p>handicapés. Elle est également ouverte à distance sur la plateforme numérique. La seconde année est ouverte à tout étudiant titulaire d'un master 1 en droit, d'un diplôme jugé équivalent, ou d'une VAE avec une sélection. Les modalités de sélection sont classiques. Les sélections s'opèrent sur dossier -par le responsable de la spécialité qui apprécie la qualité du parcours universitaire, l'adéquation du parcours avec la spécialité demandée, le projet professionnel et la motivation du candidat-et/ou avec un entretien.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique	<p>Si les modalités d'enseignement sont classiques, elles intègrent le numérique avec une mise à disposition de supports de travail sur la plateforme numérique. En première année, des modalités d'enseignements spécifiques sont prévues pour les enseignants qui intègrent le numérique (volume horaire en présentiel réduit, accompagné d'un plan très détaillé du cours ou de la mise en ligne progressive du cours avec travaux dirigés et leurs corrigés), selon un cahier des charges établi par l'établissement. La place du numérique est logiquement plus importante pour la formation à distance, ouverte sur la plateforme numérique.</p> <p>Plus spécifiquement, en première année, un TD d'informatique de 21 heures, avec un projet à rendre, est intégré à la formation au semestre 2. Le C2i2 (le certificat informatique et internet niveau 2) ne semble toutefois pas être proposé aux étudiants au titre des compétences additionnelles.</p>
Evaluation des étudiants	<p>Les modalités d'évaluation des connaissances en première année sont classiques (contrôle continu pour les enseignements assortis de TD avec une épreuve écrite de trois heures et des oraux ou un « oral-écrit » pour les autres matières). En seconde année, les épreuves écrites sont généralement d'une durée plus longue -5 heures- avec un grand oral. Au second semestre, l'orientation professionnalisante ou recherche du cursus de l'étudiant est sanctionnée par un rapport de stage ou par un mémoire de recherche, avec soutenance.</p> <p>Les jurys d'examen se réunissent à la fin de chaque semestre. Celui de première année est composé d'enseignants du diplôme désignés par le président de l'Université sur proposition du Doyen de la faculté. En seconde année, le jury est composé d'enseignants de la spécialité sur proposition du responsable du diplôme. Les jurys examinent les taux de réussite, décèlent les éventuelles difficultés et font remonter des propositions au conseil de perfectionnement.</p>
Suivi de l'acquisition des compétences	<p>Le dossier ne fait pas état du portefeuille de compétences pourtant mis en place par l'établissement avec l'appui du Service Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (SUIO-IP) pour permettre aux étudiants de réfléchir à leur projet professionnel.</p> <p>Le rapport de stage et le mémoire de seconde année sont conçus comme des moyens d'apprécier l'acquisition des compétences du futur diplômé.</p> <p>L'annexe descriptive de diplôme (ADD), délivrée à chaque diplômé, atteste des compétences acquises auprès des futurs employeurs.</p>
Suivi des diplômés	<p>Le suivi des diplômés est assuré par l'Observatoire des formations et de l'insertion professionnelle de l'établissement. Les enquêtes sont réalisées par e-mail ou par téléphone 24 mois après l'obtention du diplôme, avec un taux moyen de réponse très satisfaisant de 79,4 %.</p> <p>Les indicateurs reposent sur un bon taux de retour et sont satisfaisants pour des spécialités indifférenciées.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	<p>La formation est soumise à la procédure d'évaluation des enseignements de l'établissement au titre de la démarche qualité. Chaque enseignement est évalué à la fin du semestre ; les résultats sont traités par la cellule qualité sous la responsabilité du Vice-</p>

	<p>Président en charge de l'évaluation et sont transmis aux enseignants, au responsable de la formation, au directeur d'UFR et au Président de l'Université. Un bilan de la mention est présenté annuellement au Conseil d'administration et à la Commission de la formation et de la vie universitaire.</p> <p>Chaque spécialité est gérée par un conseil de perfectionnement, composé soit de certains enseignants, soit de l'intégralité des intervenants, qui se réunit à l'issue de chaque semestre et qui veille au fonctionnement et à l'adéquation de la formation au regard des attentes des acteurs économiques.</p>
--	--

Synthèse de l'évaluation de la formation

Points forts :

- Bonne cohérence de la mention.
- Bonne lisibilité des spécialités en seconde année.
- Fort ancrage à la recherche.
- Formation de qualité pour la préparation aux examens et aux concours permettant d'accéder aux carrières judiciaires.

Points faibles :

- Enseignement linguistique non mentionné en master 2.
- Absence de professionnels dans la spécialité indifférenciée *Droit privé fondamental*.

Conclusions :

Le master *Droit privé, sciences criminelles et carrières judiciaires* est une formation classique, cohérente et lisible dans sa structure, qui se positionne clairement dans l'offre de formation de l'établissement.

Il permet une acquisition progressive des connaissances et des compétences attendues entre la première année et la seconde année avec des parcours clairement identifiés, qui facilitent la spécialisation du futur diplômé.

Les spécialités proposées en seconde année sont bien articulées et judicieusement rattachées à un axe de recherche du laboratoire de rattachement, sans toutefois qu'aucun enseignement linguistique ne soit proposé. Cependant, les spécialités ne font l'objet d'aucune description dans le dossier de présentation, ce qui nuit à leur évaluation, notamment quant à leur adossement aux milieux socio-professionnels.

La formation bénéficie des outils de pilotage et de suivi des étudiants et des diplômés, même si les modalités de fonctionnement du conseil de perfectionnement de chaque spécialité ne sont pas précisées.

Éléments spécifiques des spécialités

Droit privé fondamental

Place de la recherche	<p>La spécialité <i>Droit privé fondamental</i> offre aux étudiants la possibilité d'opter, au second semestre, pour la voie recherche avec la rédaction d'un mémoire au titre d'une unité « Orientation », avec une formation à la méthodologie de la recherche de neuf heures, pour 25 ECTS.</p> <p>Les étudiants organisent, par ailleurs, une journée d'études à l'attention des professionnels de leurs spécialités, qui donne lieu à publication.</p>
Place de la professionnalisation	<p>La professionnalisation résulte du contenu spécifique des enseignements ainsi que de « séminaires professionnels » -dont le contenu n'est toutefois pas précisé- assurés par plusieurs enseignants-chercheurs.</p> <p>Pour les étudiants qui choisissent la voie professionnelle, s'y ajoute une immersion dans le milieu professionnel par un stage.</p> <p>La professionnalisation pourrait toutefois être renforcée en intégrant des professionnels dans l'équipe pédagogique de cette spécialité indifférenciée.</p>
Place des projets et stages	<p>Pour les étudiants qui choisissent la voie professionnelle, un stage obligatoire, d'une durée minimale de deux mois, donnant lieu à la rédaction d'un rapport de stage avec soutenance, est intégré à la formation pour 25 ECTS.</p>
Place de l'international	<p>Certains cours parmi les enseignements complémentaires ont une dimension internationale ou comparative.</p> <p>Des conférences par des enseignants d'universités étrangères sont également proposées aux étudiants pour parfaire leur culture comparative.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	<p>Au regard des modalités de recrutement précédemment décrites, les effectifs sont satisfaisants -entre 22 et 29 étudiants-, avec une légère baisse en 2013-2014. Le bon taux de réussite -entre 91,3 % et 100 %- s'explique au regard de la sélection opérée.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique	<p>Aucune modalité d'enseignement propre à la spécialité n'est précisée.</p>
Evaluation des étudiants	<p>Les enseignements donnent lieu à plusieurs épreuves écrites d'une durée de cinq heures auquel s'ajoute un grand oral. Chaque unité d'enseignement et chaque semestre sont validés individuellement. Le candidat doit obtenir une moyenne au moins égale à 10 pour chaque semestre. Le diplôme est délivré à l'étudiant admis aux deux semestres.</p>
Suivi de l'acquisition des compétences	<p>Le suivi de l'acquisition des compétences est réalisé, pour la voie professionnelle, par le rapport de stage rédigé par l'étudiant et, pour la voie recherche, par le mémoire de recherche et la soutenance.</p> <p>La formation bénéficie de l'adhésion de l'établissement au réseau inter-universitaire du Portefeuille d'Expérience et de Compétences des étudiants. sans que toutefois le dossier en développe les modalités.</p>
Suivi des diplômés	<p>La spécialité est intégrée à la procédure de suivi des diplômés de l'établissement. Le taux d'emploi de 81,4 % (par rapport à l'ensemble des étudiants souhaitant une insertion professionnelle</p>

	immédiate) et celui de poursuite d'études de 46,9% sont satisfaisants pour une spécialité à dominante recherche.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	La formation est soumise à la procédure d'évaluation des enseignements de l'établissement, dont les résultats sont transmis au responsable de la spécialité. La composition et le fonctionnement du conseil de perfectionnement de la spécialité ne sont pas renseignés.

Contentieux et arbitrage

Place de la recherche	La spécialité <i>Contentieux et arbitrage</i> permet judicieusement au second semestre aux étudiants d'opter pour une dimension recherche avec la rédaction d'un mémoire au titre d'une unité « Orientation », avec un suivi de mémoire de neuf heures, pour 12 ECTS. Les étudiants organisent par ailleurs une journée d'études à l'attention des professionnels de leurs spécialités.
Place de la professionnalisation	La professionnalisation résulte tant du contenu spécifique des enseignements que de la dimension pratique qui peut leur être donnée par les neuf professionnels de l'équipe pédagogique. Plus spécifiquement, pour les étudiants qui choisissent la voie professionnelle, s'y ajoute une immersion dans le milieu professionnel par le stage obligatoire.
Place des projets et stages	Pour la voie professionnelle, un stage obligatoire de deux mois est intégré à la formation, au titre de l'unité d'« orientation » du semestre 4, avec rédaction d'un rapport de stage et soutenance, pour 12 ECTS.
Place de l'international	Certains enseignements fondamentaux et complémentaires ont une dimension internationale. Des conférences par des enseignants d'universités étrangères sont en outre proposées pour donner aux étudiants une culture comparative.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	La sélection est opérée, par une commission paritaire composée d'enseignants et de professionnels. Les effectifs, satisfaisants, varient entre 21 et 29 étudiants. Le bon taux de réussite -entre 93,1 % et 96,3 %, avec toutefois un taux de 71,4 % en 2009-2010-, s'explique au regard de la sélection opérée.
Modalités d'enseignement et place du numérique	Aucune modalité d'enseignement propre à la spécialité n'est précisée.
Evaluation des étudiants	Les enseignements donnent lieu à plusieurs épreuves écrites d'une durée de cinq heures auquel s'ajoute un grand oral, sans autre précision. Chaque unité d'enseignement et chaque semestre sont validés individuellement. Le candidat doit obtenir une moyenne au moins égale à 10 pour chaque semestre. Le diplôme est délivré à l'étudiant admis aux deux semestres.
Suivi de l'acquisition des compétences	Le suivi de l'acquisition des compétences résulte, pour la voie professionnelle, du rapport de stage avec soutenance, et, pour la voie recherche, du mémoire de recherche et de sa soutenance. La formation bénéficie de l'adhésion de l'établissement au réseau inter-universitaire du Portefeuille d'Expérience et de Compétences des étudiants. sans que toutefois le dossier en développe les

	modalités.
Suivi des diplômés	La formation bénéficie de la procédure de suivi des diplômés mise en place par l'établissement. Pour une spécialité indifférenciée, les taux d'emploi de 75,6 % et de poursuite d'études de 40,6 % (par rapport à l'ensemble des étudiants souhaitant une insertion professionnelle immédiate) sont satisfaisants et cohérents.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	La formation est soumise à la procédure d'évaluation des enseignements de l'établissement, dont les résultats sont transmis au responsable de la spécialité. La composition et le fonctionnement du conseil de perfectionnement de la spécialité ne sont pas renseignés.

Contrats et responsabilité des professionnels

Place de la recherche	Au second semestre, la spécialité <i>Contrats et responsabilité des professionnels</i> offre judicieusement la possibilité aux étudiants d'opter pour une dimension recherche avec la rédaction d'un mémoire et soutenance, au titre d'une unité « Orientation », pour 10 ECTS. Les étudiants organisent par ailleurs une journée d'études à l'attention des professionnels de leurs spécialités.
Place de la professionnalisation	La professionnalisation résulte tant du contenu spécifique des enseignements que de la dimension pratique qui leur est donnée par les neuf professionnels qui les assurent. Pour les étudiants qui choisissent la voie professionnelle, elle est complétée par une immersion dans le milieu professionnel au titre du stage.
Place des projets et stages	Pour les étudiants qui choisissent la voie professionnelle, la formation comprend un stage obligatoire au titre de l'unité « Orientation » -de trois mois minimum selon la fiche RNCP et de deux mois selon l'ADD, documents qu'il conviendrait de mettre en cohérence-, donnant lieu à la rédaction d'un rapport de stage dont la note est prise en compte pour l'obtention du diplôme, à hauteur de 10 ECTS.
Place de l'international	Certains enseignements fondamentaux et complémentaires ont une dimension internationale, européenne et comparative marquée ou sont dispensés en anglais, mais ces derniers ne sont pas expressément référencés dans le dossier. Des conférences par des enseignants d'universités étrangères renforcent la culture comparative des étudiants.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	La sélection est opérée par une commission paritaire composée d'enseignants et de professionnels. Les effectifs, globalement satisfaisants, varient entre 19 et 33 étudiants, avec une légère baisse en 2013-2014. Le taux de réussite très correct -entre 75 % et 100 %- s'explique au regard de la sélection opérée.
Modalités d'enseignement et place du numérique	Aucune modalité d'enseignement propre à la spécialité n'est précisée.
Evaluation des étudiants	Les enseignements donnent lieu à un contrôle continu auquel s'ajoute un grand oral. Chaque unité d'enseignement et chaque semestre sont validés

	individuellement. Le candidat doit obtenir une moyenne au moins égale à 10 pour chaque semestre. Le diplôme est délivré à l'étudiant admis aux deux semestres.
Suivi de l'acquisition des compétences	Le suivi de l'acquisition des compétences est réalisé, pour la voie professionnelle, par le rapport de stage avec soutenance et, pour la voie recherche, par le mémoire de recherche avec soutenance. La formation bénéficie de l'adhésion de l'établissement au réseau interuniversitaire du Portefeuille d'Expérience et de Compétences des étudiants. sans que toutefois le dossier en développe les modalités.
Suivi des diplômés	La formation bénéficie de la procédure de suivi des diplômés mise en place par l'établissement. Les taux d'emploi de 71,7 % (par rapport à l'ensemble des étudiants souhaitant une insertion professionnelle immédiate) et de poursuite d'études de 29,2 % sont satisfaisants pour une spécialité indifférenciée.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	La formation est soumise à la procédure d'évaluation des enseignements de l'établissement, dont les résultats sont transmis au responsable de la spécialité. La composition et le fonctionnement du conseil de perfectionnement de la spécialité ne sont pas renseignés.

Personnes-Familles

Place de la recherche	Au second semestre, la spécialité <i>Personnes-Familles</i> offre la possibilité aux étudiants d'opter pour la voie recherche avec la rédaction d'un mémoire au titre d'une unité « Orientation », pour 15 ECTS. Les étudiants organisent, par ailleurs, une journée d'études à l'attention des professionnels de la spécialité.
Place de la professionnalisation	La professionnalisation résulte tant du contenu spécifique des enseignements (avec notamment des séminaires professionnels au second semestre d'une durée de 10 heures) que de la dimension pratique qui leur est donnée par les sept professionnels qui les assurent. S'y ajoute une immersion dans le milieu professionnel au titre d'un stage, pour les étudiants qui choisissent la voie professionnelle.
Place des projets et stages	Pour les étudiants qui choisissent la voie professionnelle, le stage obligatoire de deux mois, donnant lieu à la rédaction d'un rapport de stage, est intégré à la formation au titre de l'unité « Orientation », pour 15 ECTS.
Place de l'international	Une dimension internationale est donnée à la formation au titre notamment d'un séminaire de Protection internationale de la personne. S'y ajoutent des conférences par des enseignants d'universités étrangères proposées aux étudiants pour leur donner une culture comparative.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	La sélection est opérée, par une commission paritaire composée d'enseignants et de professionnels. Les effectifs -entre 25 et 30 étudiants- sont stables et satisfaisants. Le bon taux de réussite -entre 91 % et 100 %- s'explique au regard de la sélection opérée.
Modalités d'enseignement et place du numérique	Aucune modalité d'enseignement propre à la spécialité n'est précisée.

<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>Les enseignements donnent lieu à plusieurs épreuves écrites d'une durée de cinq heures auquel s'ajoute un grand oral sans autre précision.</p> <p>Chaque unité d'enseignement et chaque semestre sont validés individuellement. Le candidat doit obtenir une moyenne au moins égale à 10 pour chaque semestre. Le diplôme est délivré à l'étudiant admis aux deux semestres.</p>
<p>Suivi de l'acquisition des compétences</p>	<p>Le suivi de l'acquisition des compétences résulte assez logiquement, pour la voie professionnelle, du rapport de stage avec soutenance, et, pour la voie recherche, du mémoire de recherche avec soutenance.</p> <p>La formation bénéficie de l'adhésion de l'établissement au réseau inter-universitaire du Portefeuille d'Expérience et de Compétences des étudiants. sans que toutefois le dossier en développe les modalités.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>	<p>La formation bénéficie de la procédure de suivi des diplômés mise en place par l'établissement. Le taux d'emploi, certes un peu faible, est de 69,8 % (par rapport à l'ensemble des étudiants souhaitant une insertion professionnelle immédiate), mais il s'explique certainement au regard du taux de poursuite d'études qui est de 31,2 % pour une spécialité indifférenciée.</p>
<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>La formation est soumise à la procédure d'évaluation des enseignements de l'établissement, dont les résultats sont transmis au responsable de la spécialité.</p> <p>La composition et le fonctionnement du conseil de perfectionnement de la spécialité ne sont pas renseignés.</p>

Droit pénal et sciences criminelles

<p>Place de la recherche</p>	<p>La spécialité <i>Droit pénal et sciences criminelles</i> permet opportunément aux étudiants de choisir, au second semestre, une orientation recherche avec la rédaction d'un mémoire avec soutenance, au titre d'une unité « Orientation », pour 14 ECTS.</p> <p>Les étudiants organisent par ailleurs une journée d'études à l'attention des professionnels de leur secteur socio-professionnel, qui donne lieu à publication.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>La professionnalisation résulte tant du contenu spécifique des enseignements permettant aux diplômés d'acquérir les connaissances et les compétences requises que de la dimension pratique qui leur est donnée par les professionnels qui assurent les séminaires, lesquels sont communs avec le diplôme universitaire (DU) <i>Certificat de criminologie</i>.</p> <p>Une immersion dans le milieu professionnel par un stage de six semaines est également prévue pour les étudiants qui choisissent la voie professionnelle.</p>
<p>Place des projets et stages</p>	<p>Pour la voie professionnelle, la formation comprend un stage obligatoire de six semaines, donnant lieu à la rédaction d'un rapport de stage avec soutenance, intégré à la formation au titre de l'unité « Orientation », pour 14 ECTS.</p>
<p>Place de l'international</p>	<p>Certains enseignements complémentaires ont une orientation internationale, européenne ou comparative clairement marquée.</p> <p>Par ailleurs, des conférences par des enseignants d'universités étrangères sont proposées aux étudiants pour enrichir leur culture comparative.</p>

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	<p>La sélection est opérée, par une commission paritaire composée d'enseignants et de professionnels, qui semblent être ceux qui interviennent au titre des séminaires communs avec le DU <i>Certificat de criminologie</i>, puisque l'équipe pédagogique ne compte qu'un professionnel référencé comme tel.</p> <p>Les effectifs -entre 25 et 29 étudiants- sont stables. Le bon taux de réussite -entre 96,3 % et 100 %- s'explique au regard de la sélection opérée.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique	Aucune modalité d'enseignement propre à la spécialité n'est précisée.
Evaluation des étudiants	<p>Les enseignements donnent lieu à plusieurs épreuves écrites d'une durée de cinq heures auquel s'ajoute un grand oral sans autre précision.</p> <p>Chaque unité d'enseignement et chaque semestre sont validés individuellement. Le candidat doit obtenir une moyenne au moins égale à 10 pour chaque semestre. Le diplôme est délivré à l'étudiant admis aux deux semestres.</p>
Suivi de l'acquisition des compétences	<p>Le suivi de l'acquisition des compétences est réalisé, pour la voie professionnelle, par le rapport de stage avec soutenance, et, pour la voie recherche, par le mémoire de recherche et la soutenance.</p> <p>La formation bénéficie de l'adhésion de l'établissement au réseau inter-universitaire du Portefeuille d'Expérience et de Compétences des étudiants. sans que toutefois le dossier en développe les modalités.</p>
Suivi des diplômés	La formation bénéficie de la procédure de suivi des diplômés mise en place par l'établissement. Les taux d'emploi de 79,6 % (par rapport à l'ensemble des étudiants souhaitant une insertion professionnelle immédiate) et de poursuite d'études de 42,6 % sont satisfaisants pour une spécialité indifférenciée.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	<p>La formation est soumise à la procédure d'évaluation des enseignements de l'établissement, dont les résultats sont transmis au responsable de la spécialité.</p> <p>La composition et le fonctionnement du conseil de perfectionnement de la spécialité ne sont pas renseignés.</p>

Observations de l'établissement



L'université ne souhaite pas formuler de réponse en ce qui concerne cette évaluation.

Bruno SIRE

Président de l'université

